

| | |
|-------------------|---|
| nombre de votants | 9 |
| pour | 9 |
| contre | 0 |
| abstention | 0 |



N° 2023-0045

COMMUNE DE FRAISSE-CABARDES
Département de l'Aude

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 17 Novembre 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Fraïssé-Cabardès, légalement convoqué le 14.11.2023, s'est rassemblé à la salle commune de Fraïssé-Cabardès, sous la présidence de Monsieur Guy JALABERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en service :

Présents : Guy JALABERT, Jérôme SOUVERAIN, Robin DEGIRONDE, Francis DAYDE, Jean-Marc MARTY, Patricia KULINSKI, Peter WOLLNY, Jean-Paul SAUBUSSE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Marc GERARD,

Procurations : Jean-Marc GERARD donnant procuration à Robin DEGIRONDE,

Secrétaire de Séance : Robin DEGIRONDE

Projet de Révision du Plan de Prévention du Risque Inondation

Mr Le Maire expose au Conseil, l'arrêté préfectoral N° DDTM-SPRISR-2023-007 du 10 Février 2023 a prescrit la révision du PPRI de la commune de Fraïssé-Cabardès, qui avait été approuvé par l'arrêté préfectoral N°2023-3623 du 22 décembre 2003, en application de l'article L562-1 et suivant du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article R562-7 du code de l'environnement, le projet de plan de prévention des risques révisé est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Pour rappel, Mr Gonzales nous avait présenté le projet de carte d'aléa inondation et d'enjeux sur la commune en Novembre 2022 puis le projet de zonage réglementaire du PPRI en février 2023. Le dossier de consultation mis à la disposition du public (du 3 juillet au 18 août 2023) ne comporte aucune remarque.

Considérant l'ensemble de ses éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis FAVORABLE au projet de révision du Plan de Prévention du Risque Inondation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour expédition conforme et exécutoire.

Le Maire de FRAISSE CABARDES,
Guy JALABERT